

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SANCOINS (Cher)**

Département du Cher
Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION N° 6/2023

OBJET :	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023				
<i>Nomenclature :</i>	<i>7.1 Décisions budgétaires</i>				
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
7	8	8			
Rapporteur :	Pierre GUIBLIN				
Secrétaire de séance :	José ANTONIO				

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril, à quinze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GUIBLIN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre GUIBLIN, Florence BAILLY, Laetitia GLORIAU, Dominique CIVRAY, José ANTONIO, Maurice MICAULT, Nadège VALENTI.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Sandrine BELIN a donné pouvoir à Monsieur Pierre GUIBLIN

Absents excusés :

Madame Sodia PHILIPPEAU
Madame Carole BÉNARD
Madame Jeanne GAZEAU
Monsieur Jacques BOUILLARD
Madame Patricia DUCRESOT.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13

POUVOIR : 1

PRESENTS A LA SÉANCE : 7

Date de convocation : 31 mars 2023

Date d'affichage : 31 mars 2023

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29,
L. 2122-21, L. 2311-1 à L. 2311-3, L. 2312-1, L. 2311-2, L. 2321-1 et L. 2321-2 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, applicable aux communes et aux établissements
publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le rapport du Président ;

Considérant les modalités de vote suivantes :

- * vote par nature,
- * vote au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant la présentation du budget 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement	42 584,60 €
Section d'investissement	1 329,97 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :

- **adopte le budget primitif 2023 du budget CCAS (document annexé).**

Délibération adoptée à l'unanimité.

A Sancoins, le 12 avril 2023

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,



Pierre GUIBLIN

Le secrétaire de séance,

José ANTONIO

Date de publication : 12/04/2023

Mode de publication : mise en ligne.